



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

Le 7 janvier 2025

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 18 décembre 2024, le règlement n° 349-2024 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent abrogeant le règlement n° 319-2023 et toute autre disposition portant sur le même sujet, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, 7 janvier 2025

Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la municipalité de Godmanchester certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 8h30 et 16h30 le 14^e jour de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14^e jour de janvier 2025.

Directeur(trice) général(e) et
Greffier(ère)-trésorier(ère)